Niveau(x) d'enseignement : 0 Numéro EDUQ : 9370146
Centre d'intérêt : 120

Québec (Province). Ministère de l'éducation.

L'éducation en langue anglaise au Québec : une réponse au Groupe de travail sur le réseau scolaire anglophone / [Ministère de l'éducation]. -- Québec : Le Ministère, c1992.
16, 3 p. ; 28 cm. -- (Notre force d'avenir : l'éducation)

Version anglaise publ. sous le titre: English-language education in Quebec : a response to the Task Force on English Education. Code: 9293-3070; 72-0048A. Code: 9293-0409; 72-0048.

ISBN 2-550-23426-X

Descripteur(s): Ecole anglophone * Politique gouvernementale * Anglophone * Anglais (Langue) * Participation scolaire * Technologie éducative * Elaboration de programmes * Formation professionnelle

Identificateur(s) de nom: Québec (Province)

Ce document expose les suites qu'entend donner le MEQ aux recommandations du Groupe de travail et il vise à modeler la politique concernant le réseau scolaire anglophone. Il donne un aperçu des mesures déjà adoptées et des initiatives précises qui visent à répondre aux principales recommandations ainsi formulées: accroître la participation de la communauté anglophone à l'élaboration et à la mise en oeuvre des orientations de l'éducation; soutenir les petites écoles éloignées et expérimenter de nouvelles technologies; susciter de nouveaux partenariats pur le développement du curriculum; aider les enseignants et les administrateurs; favoriser l'accès à la formation professionnelle en langue anglaise.

Type de document:

L'éducation en langue anglaise au Québec

Notre force d'avenir: l'éducation

Une réponse au Groupe de travail sur le réseau scolaire anglophone

Québec

9370146

L'éducation en langue anglaise au Québec

Une réponse au Groupe de travail sur le réseau scolaire anglophone

Gouvernement
du Québec

Le ministre de l'Éducation

Québec, le 11 septembre 1992

Madame Gretta Chambers
Présidente
Groupe de travail
sur le réseau scolaire anglophone

Madame la Présidente,

Je suis heureux de vous faire parvenir ma réponse au rapport du Groupe de travail sur le réseau scolaire anglophone que vous m'avez remis en février dernier.

Votre rapport présente, à mon avis, une importante contribution au progrès constant du réseau scolaire anglophone du Québec et il ressort avec évidence de ses vingt-neuf recommandations que, pour relever le mandat qui lui était confié, le Groupe de travail a fait preuve d'une profonde compréhension et d'un véritable souci de la communauté. Je suis heureux de constater que ces recommandations reflètent un engagement manifeste en faveur de la qualité des services.

C'est dans cette optique de la qualité des services que j'ai publié, en septembre 1991, le document *Notre force d'avenir : l'éducation. Orientations 1991-1993* avant de lancer récemment *Chacun ses devoirs : Plan d'action sur la réussite éducative au Québec*. La force de ce projet est étroitement liée à la collaboration et à la coopération offertes par tous les partenaires du milieu de l'éducation tant anglophone que francophone.

En conséquence, et même si la responsabilité principale doit maintenant être assumée par d'autres partenaires, je demande aux membres de votre Groupe de continuer à observer les travaux en cours et de veiller aux suites

...2

1035, rue De La Chevrotière
Québec G1R 5A5

données au rapport jusqu'en décembre 1992. Nous prévoyons que, d'ici à cette date, la mise en oeuvre sera bien en train et que le Groupe de travail aura alors achevé son mandat.

Lors de ma réponse initiale en mars 1992, je me suis déclaré prêt à prendre immédiatement des mesures pour répondre aux recommandations de votre rapport relevant exclusivement de ma compétence. Dans le présent document, j'expose les suites que j'entends assurer à ces recommandations. Au préalable, j'aimerais examiner brièvement les recommandations qui dépassent la compétence de mon ministère.

Premièrement, on comprend que la diminution des effectifs scolaires constatée dans les écoles anglaises au cours des quinze dernières années amène le Groupe de travail à croire qu'un élargissement de l'accès à ces écoles renforcerait le réseau scolaire anglophone. Toutefois, cette recommandation touche des aspects législatifs cruciaux pour les intérêts de tous les Québécois et revêt une grande importance pour l'ensemble du gouvernement.

Cette recommandation demande donc une étude objective et approfondie des facteurs sous-jacents à la diminution des effectifs scolaires et des répercussions éventuelles de tout élargissement de l'accès aux écoles anglaises. Je considère actuellement diverses hypothèses que je compte soumettre bientôt à l'examen du Conseil des ministres.

Le Ministère offre déjà un dépliant sur l'admissibilité à l'enseignement en anglais, que l'on met actuellement à jour afin de le rendre plus accessible à toutes les personnes désireuses de connaître les conditions d'admission et les modalités relatives aux demandes d'admission.

Depuis sa création, la Commission d'appel qui traite les demandes des parents en vue de la révision des décisions concernant l'admissibilité à l'enseignement en anglais comprend un membre de la communauté anglophone. Cette pratique est maintenant solidement établie.

Deuxièmement, la Loi sur l'instruction publique renferme un ensemble de dispositions visant à la création de commissions scolaires linguistiques. Toutefois, les dispositions en cause ont été soumises à la Cour suprême afin que soit établi si elles sont conformes à la Constitution canadienne.

...3

Entre-temps, j'examinerai avec mes collègues du Conseil des ministres s'il est possible et pertinent d'ajouter, à celles qui figurent déjà dans la Loi sur l'instruction publique, des garanties supplémentaires comme le demande le Groupe de travail. Évidemment, nulle décision ne saurait être arrêtée avant le prononcé du jugement attendu de la Cour suprême.

Troisièmement, des recommandations portent sur les difficultés relevées dans les services de santé et dans les services sociaux en milieu scolaire. Comme ces services sont de la compétence à la fois du ministre de la Santé et des Services sociaux et du ministre de l'Éducation, j'ai l'intention d'étudier avec mon collègue si les modalités actuelles de coopération entre les deux ministères permettent une participation suffisante du milieu scolaire anglophone ou si des mesures et une collaboration supplémentaires sont nécessaires.

Quant au document que je présente ici et qui constitue ma réponse au rapport du Groupe de travail, il vise à modeler la politique concernant le réseau scolaire anglophone. Il s'intègre aux orientations devant les défis de l'avenir et au plan d'action sur la réussite éducative que j'ai déterminés. Dans ces perspectives, il s'appuie sur le principe fondamental suivant : l'interaction entre le personnel enseignant et les élèves est au coeur de toute éducation de qualité et tout le reste ne sert qu'à la soutenir et à la nourrir. Afin de favoriser cette interaction cruciale, nous devons nous concentrer sur des mesures concrètes consistant notamment à donner du pouvoir aux écoles par l'entremise de projets locaux, à soutenir les mesures qui se sont révélées fructueuses, à encourager les divers partenariats indispensables à la réussite scolaire et à mettre l'accent sur la dynamique humaine.

J'aimerais souligner à quel point nombre des préoccupations formulées par les membres du Groupe de travail confirment et reflètent les idées exprimées par les enseignants et les enseignantes, par les élèves, par les parents ainsi que par les administrateurs et administratrices au cours de la vaste consultation menée dans le cadre de colloques régionaux à l'automne 1991. Même si les Québécois et les Québécoises d'expression anglaise ont des besoins et des préoccupations qui leur sont propres, ils partagent les préoccupations et les besoins communs à toute la population du Québec. Cela ne saurait nous étonner si nous admettons qu'au-delà des différences culturelles et linguistiques, tous les Québécois entretiennent le même désir de qualité de l'éducation dispensée à leurs enfants.

...4

Le présent document montre que les suites aux recommandations de votre Groupe de travail ont commencé d'être données ou sont en voie d'élaboration à différents stades. Je vous réitère ma ferme intention d'assurer une réponse effective à chacune de ces recommandations. En terminant, je vous exprime ma gratitude, Madame, pour le dynamisme dont vous avez fait preuve à titre de présidente du Groupe de travail et je remercie tous les membres du Groupe pour la façon admirable dont ils ont accompli leur mandat.

Michel Pagé

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ ANGLOPHONE À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN OEUVRE DES ORIENTATIONS DE L'ÉDUCATION 2

SOUTENIR LES PETITES ÉCOLES ÉLOIGNÉES ET EXPÉRIMENTER DE NOUVELLES TECHNOLOGIES 3

SUSCITER DE NOUVEAUX PARTENARIATS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU CURRICULUM 6

AIDER LES ENSEIGNANTS ET LES ADMINISTRATEURS 10

FAVORISER L'ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN LANGUE ANGLAISE 13

CONCLUSION 15

INTRODUCTION

C'est la responsabilité du ministre de l'Éducation de veiller à la qualité des services éducatifs offerts à la population du Québec. C'est selon cette responsabilité que le Ministre a confié à un groupe de travail, en septembre 1991, le mandat d'examiner l'état de l'éducation en langue anglaise au Québec sous les quatre aspects suivants: la décroissance de l'effectif scolaire, la situation des petites écoles, la formation professionnelle et l'exode des jeunes Québécois anglophones.

La communauté anglophone a toujours fait partie intégrante de la société québécoise. Elle reflète l'importante diversité qui a toujours existé au Québec, diversité source de dynamisme et d'ouverture sur l'extérieur. Non seulement les institutions de la communauté anglophone offrent-elles de précieux services, mais elles jouent un rôle important dans le développement du leadership dans la société québécoise. Ces institutions méritent d'être soutenus et les jeunes Québécois et Québécoises d'expression anglaise doivent sentir que leurs écoles s'adaptent aux changements avec dynamisme et évoluent avec le temps. Les écoles anglaises doivent non seulement inculquer à ces jeunes la connaissance de leur passé, mais aussi une vision de leur avenir au Québec.

Le présent document constitue la réponse du ministre de l'Éducation aux recommandations du rapport qui relèvent exclusivement de sa compétence. Ces recommandations ont été considérées dans leurs interrelations selon les cinq objectifs suivants: accroître la participation de la communauté anglophone à l'élaboration et à la mise en oeuvre des orientations de l'éducation, soutenir les petites écoles éloignées et expérimenter de nouvelles technologies, susciter des partenariats pour le développement du curriculum, aider les enseignants et

les administrateurs, favoriser l'accès à la formation professionnelle en langue anglaise.

Le document donne un aperçu des travaux déjà entrepris dans diverses directions du Ministère en vue de répondre aux préoccupations exprimées et il expose des initiatives précises appelées à répondre directement à une ou à plusieurs recommandations.

ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ ANGLOPHONE À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN OEUVRE DES ORIENTATIONS DE L'ÉDUCATION

Les intérêts du réseau scolaire anglophone sont mieux servis lorsque celui-ci se développe non pas en parallèle mais dans une perspective d'intégration à l'ensemble du système éducatif. Toutefois, le rapport du Groupe de travail montre bien que, si ce réseau veut acquérir une efficacité optimale au sein d'une structure plus vaste et répondre pleinement aux préoccupations des anglophones, ceux-ci doivent pouvoir participer davantage à l'élaboration des politiques et à l'organisation des services à la communauté. Celle-ci doit pouvoir intervenir aux paliers supérieurs de décision, par exemple en matière de curriculum, notamment quant à la langue et à la culture. On doit également lui laisser de la latitude pour gérer les réalités et les institutions qui lui sont propres.

Premièrement, la création d'un poste de sous-ministre adjoint pour la communauté anglophone vient garantir une présence anglophone aux plus hauts niveaux décisionnels du Ministère. Le ou la titulaire a en effet pour mandat de s'assurer en permanence que les orientations du Ministère tiennent compte des besoins de la communauté anglophone. Il lui appartient dans l'immédiat de veiller à la mise en oeuvre des recommandations du Groupe de travail et à la mise sur pied d'un service aux petites écoles anglaises.

Deuxièmement, le ministre de l'Éducation créera une Commission sur l'éducation en langue anglaise chargée de le conseiller sur toutes les questions touchant les services éducatifs offerts dans les écoles anglaises. À ce titre, la nouvelle Commission qui repose sur des fondements linguistiques, sera habilitée à étudier les orientations éducatives qu'elle jugera importantes pour le développement d'un réseau scolaire anglophone solide et efficace et répondra aux demandes d'avis que lui adressera le ministre. La Commission qui devrait entrer en fonction à l'automne 1992 sera formée de quinze membres: parents, enseignants et enseignantes, membres du personnel professionnel non enseignant, administrateurs et administratrices, personnes représentant la communauté.

SOUTENIR LES PETITES ÉCOLES ÉLOIGNÉES ET EXPÉRIMENTER DE NOUVELLES TECHNOLOGIES

Étant donné sa réalité géographique et démographique, le Québec comptera toujours un bon nombre de petites écoles sur son territoire, surtout au primaire. La dispersion géographique des anglophones ainsi que leur décroissance au Québec font en sorte que plus de la moitié des écoles anglaises regroupent moins de 200 élèves. Dans bien des cas, ces petites écoles constituent le coeur de leur communauté, et si tous les parents sont généralement insatisfaits à l'annonce de la fermeture de leur école, les membres de ces petites communautés anglophones y voient, pour leur part, le dernier signe du déclin de leur communauté. On a donc soutenu que le Ministère doit intervenir pour empêcher ces fermetures.

Pourtant, l'emplacement des écoles et la prestation des services éducatifs relèvent en premier lieu des commissions scolaires. Par ailleurs, s'il est vrai que des ressources financières supplémentaires pourraient parfois aider à maintenir certaines écoles, il n'est pas certain que cette voie soit toujours la meilleure, à moyen et à long terme, pour résoudre

les problèmes d'organisation de services de qualité aux élèves. Voilà pourquoi le Ministère n'est pas prêt à établir de principes absolus en ce qui concerne les fermetures d'écoles, mais préfère plutôt continuer d'assurer une éducation de qualité aux élèves anglophones. Le Ministère est également disposé à soutenir l'élaboration de projets spéciaux visant l'amélioration des services actuellement offerts aux petites écoles anglaises ainsi qu'à aider ces écoles à répondre à leurs besoins et à relever leurs défis.

Souvent situées dans des régions isolées, les petites écoles présentent des besoins et vivent des problèmes qui leur sont propres: sentiment d'isolement, manque de communication avec d'autres éducateurs, ressources limitées. Les difficultés que rencontre le personnel enseignant d'une petite école anglaise sont parfois intensifiées par le fait que l'établissement est le seul de ce type dans la région, éloigné des autres ressources de langue anglaise que constituent les librairies, les bibliothèques, les cégeps ou les universités.

Parmi les diverses stratégies destinées à répondre à ces préoccupations en milieu anglophone, le Ministère met sur pied présentement un comité consultatif anglophone sur les petites écoles, dont les membres devront lui permettre par leur expérience de prendre appui sur la réalité des petites écoles et par leurs connaissances expertes de tirer profit des développements les plus récents dans les domaines de la formation à distance et de la technologie.

Ce comité aura notamment pour mandat de définir les problèmes d'ordre pédagogique propres aux petites écoles, puis de déterminer dans quelle mesure les nouvelles technologies peuvent contribuer à résoudre un ou plusieurs de ces problèmes. Ces travaux amèneront l'établissement de critères pour la réalisation de projets pilotes axés sur l'utilisation de la technologie dans les écoles éloignées.

Il faut généraliser les projets pilotes qui se sont révélés efficaces et permettre aux écoles intéressées d'en tirer parti. Un colloque sur les petites écoles, organisé par le Ministère à l'automne 1992, fournira aux enseignants et aux enseignantes francophones et anglophones de ces établissements une excellente occasion d'accroître leurs compétences dans les domaines qui leur causent des difficultés, de faire valoir leurs propres succès et d'échanger entre eux.

Les petites écoles possèdent une identité propre qui est le reflet de la communauté dont elles font partie. Le personnel de ces écoles doit non seulement avoir la possibilité de partager et d'échanger des renseignements, mais aussi de choisir des initiatives adaptées à ses besoins.

À cette fin, le Ministère a conçu un projet spécial intitulé "Projet de perfectionnement professionnel sur place pour les petites écoles du secteur anglophone", destiné à fournir au personnel de ces établissements l'aide technique et financière nécessaire pour définir le perfectionnement professionnel dont il a besoin, puis pour planifier et organiser une série de séances de formation réparties sur une année scolaire complète.

Quelle que soit leur langue d'enseignement, les petites écoles reçoivent des ressources égales. Les commissions scolaires qui éprouvent des difficultés dans l'application des règles générales de dotation du personnel ont toujours été invitées à signaler leur situation et toutes participent à la consultation annuelle sur les changements apportés aux règles budgétaires. Le financement accordé aux petites écoles a augmenté pour l'année scolaire 1992-1993 et la question du financement sera examinée de nouveau pour l'année 1993-1994.

Les petites écoles éloignées doivent être en mesure de définir leurs besoins, puis de communiquer leurs préoccupa-

tions ainsi que leurs connaissances et leurs compétences. Toutes les mesures entreprises jusqu'ici - expérimentation de nouvelles technologies, préparation d'un colloque sur les petites écoles, création d'un comité consultatif sur les petites écoles, projet de perfectionnement professionnel sur place - constituent les fondements à la fois d'un réseau de mise en commun de l'information et d'un service aux petites écoles destinés à aider ces établissements à répondre à leurs besoins.

Ces mesures visent essentiellement les services offerts aux jeunes, mais le Ministère se préoccupe également des services de formation à distance offerts aux adultes. Pour s'assurer que ces services sont à la portée des Québécois et des Québécoises anglophones, le Ministère engagera une personne-ressource chargée de la formation à distance en langue anglaise qui coordonnera la production de tous les cours offerts en anglais par le Ministère, exécutera une analyse des besoins et finalement concevra du matériel didactique et des instruments d'évaluation.

De plus, dans son récent plan d'action sur la réussite éducative *Chacun ses devoirs*, le Ministère encourage et soutient les initiatives locales. Les commissions scolaires sont invitées à élaborer leur propre plan d'action triennal destiné à soutenir les projets d'école visant la réussite éducative. Les écoles qui accueillent des élèves provenant de milieux à risque relativement à la réussite éducative bénéficieront de fonds supplémentaires en vue de la mise sur pied de projets nouveaux.

SUSCITER DE NOUVEAUX PARTENARIATS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU CURRICULUM

Au cours des dix dernières années, comme en fait état le rapport du Groupe de travail, la communauté anglophone s'est

montrée fort préoccupée par le contenu et l'organisation du curriculum ainsi que par l'étendue du contrôle qu'elle exerce sur ce qui est enseigné dans les écoles anglaises.

Le Ministère a répondu de deux façons à ces préoccupations. Premièrement, il convient de souligner qu'on a assisté ces dernières années à une augmentation marquée du nombre des enseignants et enseignantes anglophones qui, de concert avec leurs collègues francophones, participent à divers comités de production et de consultation ministériels concernant les programmes d'études, l'approbation du matériel didactique et l'évaluation. Cette tendance, que le Ministère juge précieuse, continuera de recevoir son appui.

Deuxièmement, comme l'indique le plan d'action *Chacun ses devoirs*, le Ministère a entrepris une démarche destinée à assouplir le curriculum et à le rendre mieux adapté aux besoins des diverses populations scolaires. Bien qu'il soit disposé à modifier les régimes pédagogiques, le Ministère entend toutefois procéder à ces modifications en collaboration avec tous ses partenaires du monde de l'éducation, car il est essentiel que les régimes pédagogiques reflètent un consensus aussi vaste que possible sur les éléments essentiels de la formation de base à laquelle ont droit tous les Québécois et Québécoises. Ces règlements doivent aussi refléter un accord général sur le genre d'assouplissement le plus propre à répondre de manière créatrice aux besoins locaux et aux besoins individuels des élèves.

Pour y parvenir, le Ministère instituera, en collaboration avec tous les partenaires du milieu de l'éducation, un groupe de travail chargé d'analyser le curriculum actuel et de formuler des recommandations sur les changements nécessaires. Ce groupe de travail comprendra des membres provenant de la communauté anglophone. Les travaux devront conduire à des assouplissements du curriculum. De tels assouplissements ne

manqueront pas de permettre bon nombre des innovations proposées par le Groupe de travail sur le réseau scolaire anglophone, notamment la possibilité d'offrir certains cours de cégep aux élèves particulièrement doués du secondaire ou de modifier le calendrier scolaire pour mieux répondre aux besoins des élèves obligés de parcourir de longues distances.

Le principe fondamental n'en demeure pas moins que le diplôme d'études secondaires doit conserver le même poids et la même valeur, qu'il soit décerné aux élèves d'une école anglaise ou française, aux élèves d'une école de Montréal ou de la Basse-Côte-Nord. En effet, on ne peut permettre à un indicateur aussi fondamental du rendement scolaire de revêtir des significations multiples.

Il est probable qu'en plus de suivre les travaux confiés au nouveau groupe de travail, la Commission sur l'éducation en langue anglaise examinera de façon plus approfondie les recommandations formulées par le Groupe de travail sur le réseau scolaire anglophone afin de déterminer celles qui demandent des changements de fond de la part du Ministère et celles qui pourraient déjà être expérimentées par les commissions scolaires et les écoles. La Commission sera plus précisément appelée à considérer quels programmes d'études devraient être davantage adaptés aux besoins des élèves de langue anglaise, en s'arrêtant notamment à ceux qui sont reliés à la langue et à la culture. Elle aura aussi à examiner les lignes de conduite et les pratiques qui régissent actuellement l'approbation et l'achat des manuels, puis à proposer des changements visant à accroître la disponibilité de ces manuels dans les écoles anglaises.

Tandis que ces questions touchent les dispositions générales du curriculum, le Groupe de travail a également formulé des recommandations plus directement liées à certains programmes d'études. Parmi ces programmes figure le programme de

français, langue seconde. Le Ministère reconnaît que les écoles anglaises font de grands efforts pour améliorer constamment la compétence de leurs élèves en français, langue seconde. Depuis deux ans, il fournit des fonds pour l'achat de matériel didactique dans ce domaine et il continuera de le faire. Il a également revu tous les programmes de français, langue seconde, dans le double but de les rendre plus souples et plus efficaces, c'est-à-dire plus aptes à répondre aux attentes de la communauté. Un rapport détaillé sur ce remaniement ainsi qu'un calendrier de publication des nouveaux programmes et guides pédagogiques paraîtront à l'automne 1992, tandis que l'expérimentation de certains nouveaux programmes commencera en 1992-1993.

En ce qui concerne la formule de l'alternance école-travail, le Groupe de travail a présenté plusieurs propositions intéressantes. Après s'être jusqu'ici employé à soutenir cette formule dans le cadre de la formation professionnelle et dans le contexte des cheminements particuliers de formation de base, le Ministère doit maintenant examiner comment la formation en alternance pourrait être utilisée en formation générale pour enrichir l'expérience scolaire des élèves du secondaire. Une telle proposition s'intègre bien aux perspectives présentes de nouveaux efforts en faveur de la réussite éducative. Au cours de l'année 1992-1993, le Ministère étudiera les modèles existants et il souhaite collaborer avec les commissions scolaires désireuses de mettre à l'essai des nouveautés dans ce domaine.

Des cours plus orientés vers la pratique commencent d'être en faveur par l'entremise de la Voie technologique, modèle en cours d'expérimentation dans le secteur francophone. En s'attachant un éducateur ou une éducatrice anglophone d'expérience en septembre 1992, le Ministère compte étendre ce modèle à plusieurs écoles anglaises en 1993-1994.

Enfin, le plan d'action *Chacun ses devoirs* a déjà incité les écoles et les commissions scolaires à rechercher des moyens de diversifier leurs pratiques pédagogiques et de redonner de la vitalité à l'école. Le Ministère suivra de près ces innovations et examinera les travaux déjà effectués dans les écoles innovatrices de manière à tirer profit de l'éclairage qu'elles jettent sur le curriculum.

AIDER LES ENSEIGNANTS ET LES ADMINISTRATEURS

Les écoles, tout comme les personnes qui en font partie, ne sont pas des entités statiques. Elles doivent évoluer, croître et se renouveler si elles veulent rester efficaces. Elles doivent se montrer accueillantes, disposées à relever des défis et très dynamiques. Cependant, les écoles anglaises éprouvent de plus en plus de difficultés à se renouveler. La décroissance de l'effectif scolaire, le vieillissement du personnel enseignant et un sentiment général d'impuissance leur rendent plus ardu de répondre au changement.

Pourtant, ce sont les enseignants et enseignantes qui, avec les directions d'école, détiennent la clé de la réussite éducative. Pour que tous et toutes puissent rester en pleine possession de leurs moyens, on doit leur permettre de progresser, de se déplacer s'il le faut, et de connaître des situations nouvelles et différentes. On doit les encourager davantage à renouveler leurs compétences professionnelles et à développer leurs talents personnels de façon continue.

Dans son rapport 1990-1991 *La profession enseignante: vers un renouvellement du contrat social*, le Conseil supérieur de l'éducation propose deux objectifs visant à garantir le dynamisme futur de la profession enseignante: s'assurer, premièrement, de la variété des tâches pédagogiques et, deuxièmement, de la mobilité professionnelle accrue des enseignants et enseignantes.

Dans cette foulée, l'entente conclue avec les syndicats pour 1992-1994 prévoit la mise sur pied d'un comité chargé d'étudier notamment la participation des enseignants et enseignantes à l'encadrement de stagiaires ou de débutants et débutantes dans la carrière, l'aménagement de la tâche en fin de carrière et l'effet de ces réalités sur la fonction générale du personnel enseignant.

D'autres mesures existant déjà au Ministère permettent aussi de diversifier l'expérience professionnelle des enseignants et enseignantes: d'une part, le prêt de services leur offre la possibilité de participer à des projets spéciaux; d'autre part, certains concours publics visant à combler des postes ordinaires sont réservés aux enseignants et enseignantes en disponibilité. Enfin, des membres du personnel enseignant sont appelés à participer à des comités de travail sur différents sujets tels que l'évaluation du matériel didactique, la préparation d'épreuves ou la conception de programmes d'études et de guides.

Afin d'encourager le développement professionnel du personnel enseignant et de tirer parti de son expérience, le Ministère soutient également les associations anglophones par discipline d'enseignement. Ces associations au plan de tout le Québec offrent le cadre d'une appartenance professionnelle à tous les membres du personnel enseignant. Elles fournissent également un très bon moyen de faire ressortir l'excellence de leurs membres, de mettre à l'honneur les enseignants et enseignantes remarquables et les projets novateurs. Le Ministère continuera de soutenir ce réseau qui permet d'entretenir chez les enseignants et enseignantes des liens d'échange et d'entraide.

De leur côté, les administrateurs et administratrices scolaires anglophones sont invités à jouer un rôle de premier plan dans leurs associations qui, grâce à leur expérience

pratique dans le milieu scolaire, peuvent apporter une contribution précieuse à la nouvelle Commission sur l'éducation en langue anglaise.

Les écoles qui se distinguent par leurs réalisations doivent elles aussi recevoir des témoignages publics d'estime; le Ministère s'applique donc à trouver des manières originales de mettre en vedette les réussites tant individuelles que collectives. Tout en continuant à faire connaître par les moyens traditionnels les succès remportés, le Ministère coordonnera dans le cadre de son plan d'action sur la réussite éducative un nouveau programme de reconnaissance de l'excellence comprenant la sélection de projets par un jury formé de pairs, l'annonce des lauréats et éventuellement l'attribution de bourses d'études et de congés de perfectionnement professionnel.

Enseignants et enseignantes, administrateurs et administratrices ont besoin de soutien non seulement pour leur propre perfectionnement, mais aussi dans leur travail quotidien auprès des élèves. Comme l'expose le plan d'action, les écoles qui comptent des élèves issus de milieux défavorisés, risquant de quitter l'école avant d'avoir obtenu un diplôme, pourront demander des ressources supplémentaires pour les aider à répondre à leurs besoins. Ces ressources étant axées sur la réussite éducative, il est présumé que les élèves en difficulté en tireront bénéfice.

L'intervention précoce auprès des élèves en difficulté constitue une étape cruciale dans leur réussite éducative, mais la mise au point d'instruments de mesure permettant de reconnaître ces élèves et de définir des stratégies d'intervention précoce est une tâche ambitieuse. Le Ministère se propose donc d'entreprendre l'élaboration de tels instruments d'évaluation axés sur les champs où les élèves éprouvent le plus de difficultés, à savoir la lecture, l'écriture et la

mathématique. Deux types d'instruments seront nécessaires: des instruments d'évaluation sommative qui situent l'élève par rapport au reste de la classe et des instruments diagnostiques qui permettent de déceler la nature de la difficulté et offrent certaines démarches correctives.

Étant donné le caractère ambitieux de ce projet, la nécessité d'harmoniser les nouveaux instruments et les objectifs des programmes, l'importance d'une collaboration étroite avec le milieu scolaire et les ressources pédagogiques disponibles, le plan concernant l'élaboration des instruments d'évaluation sera réparti sur trois ans.

FAVORISER L'ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN LANGUE ANGLAISE

La décroissance des effectifs scolaires anglophones a été particulièrement marquée dans le secteur de la formation professionnelle. De façon ironique, cette diminution s'est fait sentir à un moment où la demande de main-d'oeuvre spécialisée ne cesse d'augmenter.

Le nombre des anglophones inscrits aux programmes publics de formation professionnelle est nettement inférieur à celui qu'on pourrait prévoir pour une population scolaire de cette taille. Qui plus est, ces effectifs sont en grande partie formés d'adultes qui reviennent aux études. On doit de toute évidence entreprendre des efforts concertés pour encourager un plus grand nombre d'élèves, de jeunes en particulier, à choisir ces nouveaux programmes de formation.

Les facteurs capables de contribuer à augmenter les effectifs dans l'ensemble de la province ne doivent cependant pas se borner à éveiller l'intérêt pour ce genre de formation. En effet, la plupart des programmes dispensés en anglais sont offerts dans la région de Montréal, ce qui pose des problèmes

particuliers aux élèves des régions éloignées que cette formation pourrait intéresser. Le déplacement et les frais qui s'y rattachent contribuent à décourager les personnes intéressées, notamment, celles qui ont des responsabilités familiales. Par ailleurs, même si un ou une élève parvient à résoudre ces questions, il arrive qu'il ne réponde pas aux conditions d'admission de nombreux programmes de formation professionnelle.

Le Ministère cherche à répondre à ces deux préoccupations par un programme d'aide financière et par la mise en place de mesures visant à modifier les conditions d'admission en définissant des préalables fonctionnels pour chacun des programmes d'études. Si l'on détermine le niveau des habiletés d'un candidat ou d'une candidate en fonction des préalables établis pour le programme de son choix, il devient plus facile de reconnaître les acquis expérientiels de cette personne et de déterminer le type de perfectionnement dont elle a besoin pour répondre aux conditions d'admission.

Depuis que le Ministère a lancé son importante réforme de la formation professionnelle en 1986, les intervenants scolaires de ce secteur ont émis des critiques sur le rythme de parution des versions anglaises des programmes, ainsi que sur la disponibilité du matériel pédagogique et des activités de perfectionnement en langue anglaise. Conscient de ces difficultés, le Ministère entend améliorer cette année la disponibilité des documents en anglais et de mettre au point des moyens plus novateurs de subvenir au soutien professionnel dont ont besoin les enseignants et les enseignantes anglophones dispersés dans les différentes régions.

En novembre 1992, le Ministère publiera aussi un document d'orientation sur la formation professionnelle dans le secteur anglophone et sollicitera la collaboration des commissions scolaires en vue de l'établissement d'un plan définitif de développement à long terme. Ce document répondra non seule-

ment aux questions touchant la traduction et le perfectionnement, mais aussi aux problèmes concernant les services offerts aux élèves et l'accès aux centres régionaux et spécialisés.

L'inclusion d'une stratégie visant le réseau scolaire anglophone dans le nouveau plan d'ensemble de la formation professionnelle manifeste l'engagement du Ministère envers le secteur anglophone. Le dynamisme et l'engagement soutenus des commissions scolaires fournissent l'assurance que cet engagement du Ministère répondre de façon efficace aux besoins de la communauté anglophone.

CONCLUSION

La société québécoise se doit d'offrir des services éducatifs de qualité à tous les Québécois et Québécoises. Elle a également le devoir d'assurer à un nombre toujours plus grand d'élèves une réussite éducative qui leur permettra de mener une vie heureuse et productive. Le plan d'action du Ministère permet de définir clairement les objectifs à atteindre et les moyens de le faire pour tous les élèves, quelle que soit la langue d'enseignement, et le réseau scolaire anglophone participe activement à la réalisation de ce plan.

Le Groupe de travail sur le réseau scolaire anglophone a formulé de nombreuses observations et recommandations qui tantôt rejoignent l'ensemble du plan d'action *Chacun ses devoirs* et tantôt se rapportent à des réalités propres au secteur anglophone. Il est évident que la communauté anglophone a besoin de formes particulières de soutien si l'on veut que son réseau scolaire relève le défi de préparer les jeunes Québécois et Québécoises d'expression anglaise à prendre la place qui leur revient dans la société. Puissent les mesures décrites dans le présent document apporter ce soutien. Puissent tous les Québécois et Québécoises collaborer étroitement à la création d'un système éducatif où l'apprentissage est

ment aux questions touchant la traduction et le perfectionnement, mais aussi aux problèmes concernant les services offerts aux élèves et l'accès aux centres régionaux et spécialisés.

L'inclusion d'une stratégie visant le réseau scolaire anglophone dans le nouveau plan d'ensemble de la formation professionnelle manifeste l'engagement du Ministère envers le secteur anglophone. Le dynamisme et l'engagement soutenus des commissions scolaires fournissent l'assurance que cet engagement du Ministère répondre de façon efficace aux besoins de la communauté anglophone.

CONCLUSION

La société québécoise se doit d'offrir des services éducatifs de qualité à tous les Québécois et Québécoises. Elle a également le devoir d'assurer à un nombre toujours plus grand d'élèves une réussite éducative qui leur permettra de mener une vie heureuse et productive. Le plan d'action du Ministère permet de définir clairement les objectifs à atteindre et les moyens de le faire pour tous les élèves, quelle que soit la langue d'enseignement, et le réseau scolaire anglophone participe activement à la réalisation de ce plan.

Le Groupe de travail sur le réseau scolaire anglophone a formulé de nombreuses observations et recommandations qui tantôt rejoignent l'ensemble du plan d'action *Chacun ses devoirs* et tantôt se rapportent à des réalités propres au secteur anglophone. Il est évident que la communauté anglophone a besoin de formes particulières de soutien si l'on veut que son réseau scolaire relève le défi de préparer les jeunes Québécois et Québécoises d'expression anglaise à prendre la place qui leur revient dans la société. Puissent les mesures décrites dans le présent document apporter ce soutien. Puissent tous les Québécois et Québécoises collaborer étroitement à la création d'un système éducatif où l'apprentissage est

valorisé, où les différences sont admises, où les élèves sont au coeur des préoccupations.

RÉSUMÉ DES MESURES ADOPTÉES EN RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RÉSEAU SCOLAIRE ANGLOPHONE

1. **ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ ANGLOPHONE À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN OEUVRE DES ORIENTATIONS DE L'ÉDUCATION**

   * Création du poste de sous-ministre adjoint pour la communauté anglophone.

   * Création de la Commission sur l'éducation en langue anglaise chargée de conseiller le ministre sur les questions touchant les services éducatifs offerts dans les écoles anglaises.

2. **SOUTENIR LES PETITES ÉCOLES ÉLOIGNÉES ET EXPÉRIMENTER DE NOUVELLES TECHNOLOGIES**

   * Création d'un comité consultatif sur les petites écoles anglaises ayant le mandat d'élaborer des orientations pour l'utilisation de nouvelles technologies.

   * Colloque sur les petites écoles à l'automne 1992.

   * Projet de perfectionnement professionnel sur place pour les petites écoles.

   * Recrutement d'une personne-ressource anglophone pour la formation à distance des adultes.

3. **SUSCITER DE NOUVEAUX PARTENARIATS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU CURRICULUM**

   * Participation continue d'enseignants et d'enseignantes anglophones aux comités ministériels de production et de consultation.

   * Création d'un groupe de travail ministériel comprenant des représentants et représentantes de la communauté anglophone chargé d'étudier l'assouplissement du curriculum.

- **Programme de français, langue seconde:**

  - financement continu du matériel didactique;
  - rapport sur la révision des programmes, à l'automne 1992;
  - expérimentation des nouveaux programmes en 1992-1993.

- **Alternance école-travail:**

  - poursuite de cette démarche pour la formation professionnelle et pour les cheminements particuliers de formation de base;
  - initiative prévue pour 1992-1993 afin d'étendre la notion à la formation générale en collaboration avec les commissions scolaires intéressées.

- Voie technologique:

  - recrutement d'une personne-ressources anglophone;
  - expérimentation en milieu anglophone en 1993-1994.

4. AIDER LES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES ET LES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES

- Formation d'un comité appelé à étudier l'intégration du nouveau personnel enseignant et l'aménagement de la tâche en fin de carrière selon les modalités prévues à la convention collective 1992-1994.

- Soutien continu apporté par le Ministère aux associations par discipline d'enseignement.

- Élaboration d'un programme de reconnaissance de l'excellence des enseignants et enseignantes et des écoles qui se distinguent par leurs réalisations.

- Apport de ressources supplémentaires aux écoles en milieu à risque sur le plan de la réussite scolaire.

- Projet triennal d'élaboration de nouveaux instruments d'évaluation visant à dépister les élèves en difficulté du primaire.

5. FAVORISER L'ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN LANGUE ANGLAISE

- Élaboration d'un programme d'aide financière destiné à répondre aux besoins des élèves intéressés par la formation professionnelle.

- Modification des conditions d'admission afin d'inclure des préalables fonctionnels propres aux différents programmes.

- Amélioration de la disponibilité du matériel pédagogique en anglais.

- Étude de diverses possibilités concernant le perfectionnement professionnel des enseignants et enseignantes anglophones répartis sur un vaste territoire.

- Élaboration en 1992-1993 d'un plan d'orientation triennal concernant la formation professionnelle en anglais.

Le présent document s'inscrit dans la suite
des *Orientations 1991-1993*, parues en septembre 1991
sous le titre *Notre force d'avenir : l'Éducation*.

Déjà paru dans la présente collection :

La formation à l'enseignement secondaire général. Orientations et compétences attendues

La réussite pour elles et eux aussi

Chacun ses devoirs

Pour une langue belle

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

72-00